

338.18714  
D936  
1948

*messis  
homme à sa  
province*



*Une Saine  
Legislation Agricole*



L'Honorable LAURENT BARRE,  
cultivateur,  
Ministre de l'Agriculture  
dans le cabinet Duplessis.



L'Honorable PATRICE TARDIF,  
cultivateur,  
Ministre d'Etat  
dans le cabinet Duplessis.



L'Honorable ANTONIO ELIE,  
cultivateur,  
Ministre d'Etat  
dans le cabinet Duplessis.

CETTE PETITE BROCHURE,  
ADRESSEE A LA POPULATION  
DU QUEBEC, A POUR OBJET DE  
SOULIGNER TOUT CE QUE LE  
GOUVERNEMENT DUPLESSIS A  
FAIT POUR AMELIORER LE SORT  
DE NOTRE CLASSE AGRICOLE.



HD

1790

Q9D86

1948

## **L'AGRICULTURE DANS LE QUEBEC**

L'Agriculture a toujours joué dans la province un rôle de première importance. C'est par elle que notre peuple s'est enraciné dans le pays; c'est encore sur elle qu'il devra s'appuyer pour survivre.

**LA TERRE EST UNE DES PRINCIPALES RICHESSES DU QUEBEC.** Elle produit des aliments essentiels à l'existence de notre peuple et favorise l'établissement et le maintien de plusieurs industries.

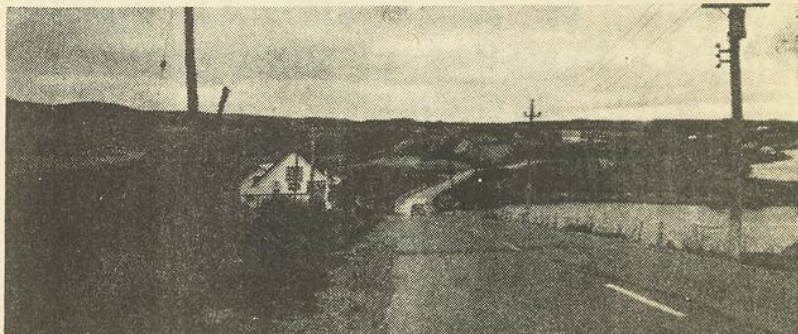
**AU POINT DE VUE SOCIAL, LA CLASSE AGRICOLE DEMEURE UN PRECIEUX ACTIF POUR NOTRE NATIONALITE.** C'est surtout dans nos régions rurales que nous trouvons encore le véritable esprit de famille, le respect de saines traditions, les vertus qui font les peuples forts.

**LE PROBLEME RURAL EST CHEZ NOUS LE PROBLEME IMPORTANT.** Et c'est pour-

quoi le gouvernement de L'UNION NATIONALE, dirigé par l'honorable DUPLESSIS et comprenant TROIS CULTIVATEURS au sein du ministère, a toujours tenu compte des besoins de la classe agricole. Par sa politique de décentralisation, de partage des responsabilités individuelles et de la multiplication de la petite propriété, le gouvernement de l'Union Nationale :

**FAVORISE LE PROGRES DE L'AGRICULTURE QUEBECOISE**

**ET AMELIORE LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE NOS FAMILLES RURALES!**



Ce que les cultivateurs  
doivent au gouvernement

## **DUPLESSIS :**

- **LE CREDIT AGRICOLE**  
L'ENCOURAGEMENT A  
L'EDUCATION RURALE  
L'ETABLISSEMENT DES  
MEDECINS A LA CAMPAGNE
- **UNE VASTE POLITIQUE  
DE DRAINAGE DES TERRES**  
LA RECONVERSION DES DETTES  
DES COMMISSIONS SCOLAIRES
- **L'AMELIORATION DES FERMES  
PAR LA MACHINERIE LOURDE**  
UN CONSEIL SUPERIEUR DE  
RECHERCHES
- **L'ELECTRIFICATION RURALE**  
LA VOIRIE RURALE  
ET BEAUCOUP D'AUTRES  
MESURES PROGRESSIVES  
POUR LA CLASSE AGRICOLE

# LE CREDIT AGRICOLE

C'est le gouvernement de l'UNION NATIONALE qui, en 1936, a fait voter la loi du prêt agricole provincial.

A cette époque, plusieurs cultivateurs se trouvaient dans une situation financière désespérante : leurs fermes étaient grevées d'hypothèques onéreuses et les faibles revenus qu'ils obtenaient pour leurs produits pendant cette crise économique ne leur permettaient pas de rencontrer facilement leurs obligations.

Mais avec **LE CREDIT AGRICOLE**, le gouvernement DUPLESSIS est venu au secours de la classe rurale !!



## **Voici des FAITS:**

Depuis 1937, l'Office du prêt agricole provincial a rendu et continue de rendre d'immenses services à la population agricole du Québec :

**IL A PRETE AU-DELA DE**

**54 MILLIONS DE DOLLARS.**

**PLUS DE 24,000 CULTIVATEURS  
ONT BENEFICIE DE CES PRETS.**

**LES REMBOURSEMENTS SE CHIF-  
FRENT A 15 MILLIONS DONT PLUS DE  
9 MILLIONS AVANT L'ECHEANCE.**

**L'OFFICE N'A PERDU EN CAPITAL  
ET INTERETS QUE \$150.02.**

Les cultivateurs ont profité énormément de cette loi du gouvernement Duplessis et ils ont prouvé qu'ils sont capables de faire honneur à leurs obligations !!

Afin de continuer son aide à la classe rurale, l'UNION NATIONALE a voté en 1947 et en 1948 un total supplémentaire de **10 MILLIONS** POUR LE CREDIT AGRICOLE PROVINCIAL.



Par le prêt agricole le gouvernement Duplessis :

- REMEDIE A L'EXODE RURAL
- **REND LES CULTIVATEURS MAITRES DE LEUR PROPRIETE**  
ASSURE L'AVENIR DE NOS FAMILLES RURALES
- **ASSAINIT L'ATMOSPHERE SOCIALE DE LA CAMPAGNE**  
AMELIORE NOS FINANCES MUNICIPALES  
MET EN RELIEF L'HONNETETE PROVERBIALE DE LA CLASSE AGRICOLE
- **PERMET ET FAVORISE L'ETABLISSEMENT DES FILS DE CULTIVATEURS**

## **EDUCATION AGRICOLE**

La profession agricole est peut-être celle qui exige le plus de connaissances générales. Le cultivateur en plus de connaître les grands problèmes qui ont trait à l'élevage des animaux et à la culture du sol, doit savoir aussi vendre ses produits, tenir sa comptabilité, réparer ses machines, etc. On ne s'improvise pas cultivateur du jour au lendemain. On le devient par la science et la pratique agricoles.

Le GOUVERNEMENT DUPLESSIS comprend ce problème et il ne ménage ni ses efforts ni ses subventions pour promouvoir l'instruction et l'éducation rurales sous toutes leurs formes !

### **UN EXEMPLE:**

Dès son arrivée au pouvoir en 1936 et au cours de 1937, L'UNION NATIONALE a établi 3 écoles d'agriculture à :

**LA FERME  
YAMACHICHE  
ILES DE LA MADELEINE**



En 1938, TROIS autres ECOLES D'AGRI-  
CULTURE furent construites à :

**NICOLET  
CHICOUTIMI  
VAL D'ESPOIR**

En 1939, celles de **VILLE-MARIE** et de  
**STE-ANNE DE LA PERADE** et en 1946  
**L'ECOLE NOE PONTON** à **SHERBROOKE**

Dans 6 ans le GOUVERNEMENT DU-  
PLESSIS a favorisé la construction de 9 écoles  
d'agriculture et a fourni des milliers de dollars  
en bourses aux étudiants en agronomie et aux  
élèves de nos diverses institutions agricoles !

Grâce à cette politique généreuse l'UNION  
NATIONALE :

- **PERMET AUX JEUNES AGRICUL-  
TEURS DE MIEUX SE RENSEIGNER  
SUR LES PROBLEMES COMPLEXES  
DE LEUR PROFESSION**
- **CONTRIBUE AUX FRAIS D'INSTRUC-  
TION DES FILS DE CULTIVATEURS**



## DES MEDECINS POUR NOS CENTRES RURAUX

Personne ne peut blâmer les médecins d'élire domicile dans les centres populeux de la province où ils trouvent des hôpitaux, une clientèle assez dense et des moyens de transport faciles. Mais cette concentration des activités médicales dans les villes et les gros villages de la campagne n'est pas sans causer des inquiétudes aux cultivateurs et à leurs familles.

Combien de vies pourraient être sauvées parfois si dans certaines paroisses rurales les services médicaux étaient à la portée des gens !

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le **GOVERNEMENT DUPLESSIS** est venu encore au secours de la classe agricole. A la session de 1946 il a voté une loi pour **FAVORISER L'ETABLISSEMENT DE MEDECINS A LA CAMPAGNE**. Duplessis **ENCOURAGE AUSSI LA CONSTRUCTION DE NOMBREUX HOPITAUX ET SANATORIUMS** dans diverses régions de la province.



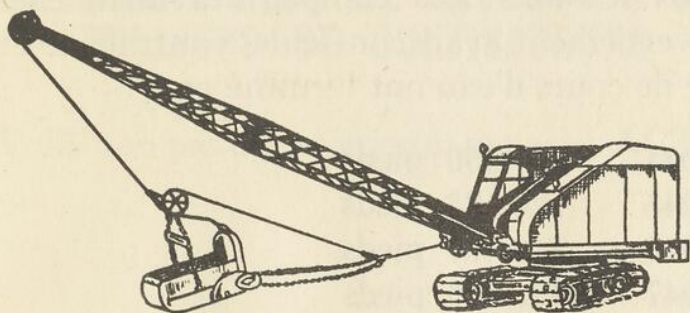
**L'UNION NATIONALE** a accordé au ministère de la Santé la somme de **1 MILLION DE DOLLARS** pour donner des bourses d'étude aux étudiants en médecine qui s'engagent à demeurer à la campagne une fois leur cours terminé, payer une allocation d'établissement aux médecins de nos paroisses rurales.

Fidèle à sa grande politique de **DECENTRALISATION** et pour **AMELIORER LE SORT DES CLASSES LABORIEUSES**, le gouvernement Duplessis veut que les cultivateurs bénéficient des services de santé des médecins et des hôpitaux à la campagne !

## LE DRAINAGE SUR LES TERRES

Dans la grande majorité des comtés ruraux du Québec, le ministère de l'Agriculture, sous l'habile et sage direction de l'honorable **LAURENT BARRE**, a exécuté de vastes travaux de drainage et d'égouttement des terres.

Après avoir redonné les terres aux cultivateurs par sa loi du crédit agricole, L'UNION NATIONALE travaille ensuite à augmenter la valeur des fermes de la province **PAR SA BESO-GNE INTENSE D'ASSAINISSEMENT DU SOL!**



### **DES CHIFFRES?**

L'outillage du département provincial de l'Agriculture a enlevé dans les cours d'eau du Qué-

bec des quantités **CONSIDERABLES** de matériel :

1944	1,057,410 verges cubes
1945	1,115,687 verges cubes
1946	1,404,976 verges cubes
1947	1,296,747 verges cubes

Durant l'été 1947, cet outillage a creusé 819,000 pieds de cours d'eau. soit une longueur de **155** milles et a épandu plus de **800,000** verges cubes de déblais.

Dans les travaux de drainage effectués par les entreprises privées, l'augmentation est non moins sensible. Les compagnies auxquelles le gouvernement avait confié des contrats de creusage de cours d'eau ont terminé en :

1944	77,550 pieds
1945	126,123 pieds
1946	256,467 pieds
1947	432,546 pieds

Au cours de la saison de 1947 ce même outillage a enlevé sur une longueur de 92 milles de cours d'eau, 1,400,000 verges cubes de matériel et a épandu 815,000 verges cubes de déblais.

Plus de **3 MILLIONS** ont été dépensés par le gouvernement Duplessis dans les comtés ruraux du Québec pour le drainage des terres.

Et par ces vastes travaux L'UNION NATIONALE :

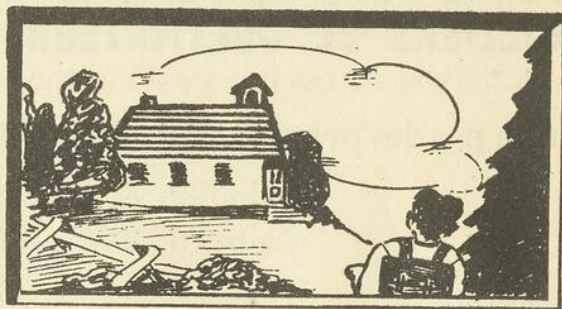
- **AGRANDIT LA SUPERFICIE DE NOS SOLS ARABLES**
- **AUGMENTE LEUR VALEUR ET LEUR POUVOIR DE PRODUCTION**
- **AMELIORE DES MILLIERS D'ACRES DE TERRES AVOISINANTES**
- **DONNE PLUS DE REVENUS A DES MILLIERS DE CULTIVATEURS**

Voilà non pas des promesses mais des ACTES!

## AIDE AUX COMMISSIONS SCOLAIRES RURALES

A—Pour la construction et la réparation d'écoles rurales dans la province, le gouvernement Duplessis a donné en octrois la somme de \$1,636,161.00.

B—Mais ce chiffre, même s'il est imposant, est peu de chose à côté de l'aide que le même gouvernement a apporté aux commissions scolaires rurales du Québec par sa récente loi **POUR ASSURER LE PROGRES DE L'EDUCATION.**



Plusieurs corporations scolaires de la province se trouvaient dans une situation financière qui ne leur permettait pas de répondre comme il

convenait aux besoins de l'éducation et leur insuffisance de revenus était de nature à entraver le progrès normal de l'instruction publique et à empêcher la population de bénéficier pleinement des avantages qu'elle a droit d'en retirer.

Pour assainir les finances de nos corporations scolaires, le progrès de l'enseignement et cela sans grever davantage la petite propriété qui, dans le Québec, demeure un facteur de stabilité et d'ordre social, le **GOUVERNEMENT DU PLESSIS** a créé **UN FONDS D'EDUCATION** à même **LES RESSOURCES NATURELLES** de la province.

## **RESULTATS?**

Cette loi entre en vigueur en 1947. Au cours de cette première année plus de 400 corporations scolaires se sont prévaluées de cette loi.

De ces commissions scolaires, 60 sont urbaines, 340 sont rurales.

La dette totale de nos commissions scolaires se chiffre à plus de 85 **MILLIONS** de dollars. Elle se paiera à même les revenus des compagnies qui exploitent nos ressources naturelles.

Politique sage de décentralisation, de partage des responsabilités, de stabilisation de la petite propriété.

**POLITIQUE DE L'UNION NATIONALE!**

## LA MECANISATION AU SERVICE DES CULTIVATEURS

Une autre grande oeuvre du gouvernement Duplessis dans le domaine agricole : **L'AMELIORATION GENERALE DES FERMES DU QUEBEC PAR DES TRAVAUX D'EPYERREMENT ET DE NIVELLEMENT A LA MACHINERIE LOURDE !**

De nombreux Bulldozers étaient à l'oeuvre pendant les belles saisons dans les comtés de la campagne,

étendant les levées de cours d'eau,  
adoucissant les pentes trop raides,  
enlevant les roches nuisibles à la culture.

Voulez-vous connaître l'importance que le gouvernement de **L'UNION NATIONALE** accorde à ces travaux de terrassement sur nos fermes ?

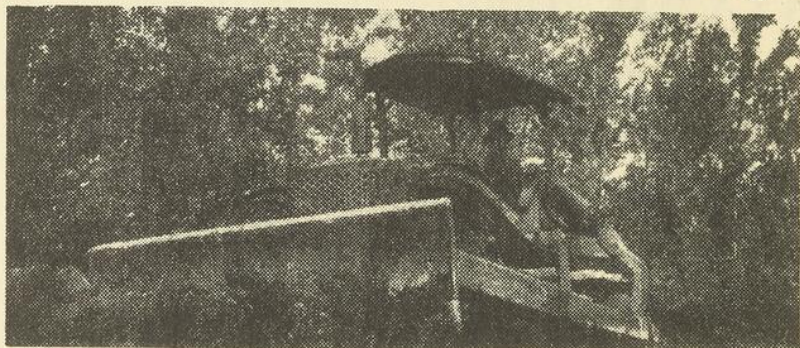
Voici les heures de travail que la machinerie lourde, subventionnée par le ministère provin-

cial de l'Agriculture, a fournies sur les fermes du Québec de 1944 à 1948.

1944 (l'année des élections)	9,628
1945	38,446
1946	49,259
1947	92,780

**TOTAL:**

**190,113**  
**heures d'ouvrage.**



N'est-ce pas, cultivateurs, que vous êtes fiers de voir ces améliorations que le gouvernement Duplessis apporte à vos terres ?

Vous savez :

◆ **QU'ELLES RENDENT PLUS FACILE LA BESOGNE DES MACHINES ARATOIRES!**

- ◆ **QU'ELLES DONNENT PLUS DE VALEUR A VOTRE PROPRIETE**
- **ET QU'EN AUGMENTANT VOS REVENUS ELLES AUGMENTENT EN MEME TEMPS VOTRE INDEPENDANCE!**

## UN CONSEIL DE RECHERCHES

Afin d'activer et d'orienter le travail scientifique appliqué à l'agriculture, le gouvernement de l'Union Nationale a établi, l'année dernière, UN CONSEIL SUPERIEUR DE RECHERCHES.



L'agriculture est à la fois un art et une science : attachée à des traditions, elle demeure cependant ouverte à toutes les découvertes, les inventions, les méthodes nouvelles susceptibles de progrès. Les cultivateurs, du reste, sont les premiers à reconnaître la nécessité et l'opportunité d'un Conseil Supérieur de recherches de nature à les aider considérablement dans leur besogne.

Ce nouvel organisme rend et rendra toujours

d'immenses services à la classe agricole du Québec !

Il continuera ses études et ses expériences :

**SUR LA FERTILISATION, LA  
CONSERVATION DES SOLS  
SUR LES MEILLEURES VARIETES DE  
GRAINS A SEMER DANS NOS TERRES  
SUR LES MOYENS LES PLUS EFFICA-  
CES DE LUTTER CONTRE LES NOMBREUX  
ENNEMIS DES CULTURES  
SUR LES DIVERS PROBLEMES  
D'ELEVAGE DES ANIMAUX  
SUR LA MISE EN VALEUR DES  
PATURAGES, ETC. ETC.**

Il est impossible de délimiter en quelques lignes le vaste champ d'action qui demeure ouvert aux chercheurs. Mais une chose est certaine, c'est que le **CONSEIL DE RECHERCHES** mis sur pied par le gouvernement de **L'UNION NATIONALE** prouve une fois de plus toute l'attention qu'il apporte à l'avancement de l'agriculture dans la province.

## **L'ELECTRICITE A LA CAMPAGNE**

Par SA loi du crédit agricole le gouvernement Duplessis permet au cultivateur de garder sa terre et d'établir ses fils à la campagne !

Par SA politique de drainage et d'amélioration générale des fonds de terres, il donne au cultivateur et à sa famille des fermes mieux cultivables et plus payantes !

Par SA loi de l'électrification rurale, le gouvernement de **L'UNION NATIONALE** accorde à la classe agricole le droit de jouir des nombreux avantages de l'électricité à la campagne soit par l'entremise des coopératives d'électricité, soit par l'intermédiaire des compagnies privées !

### **L'IMPORTANT C'EST QUE LE SERVICE ELECTRIQUE SE RENDE CHEZ LES CULTIVATEURS . . .**

Et c'est ce qui est arrivé.

Le gouvernement Duplessis a créé l'Office de l'électrification rurale en 1945 et a mis

**12 MILLIONS** à sa disposition pour favoriser l'établissement de coopératives d'électricité à la campagne . . .

## **RESULTATS:**

20 coopératives sont actuellement en exploitation.

Elles groupent 9,600 membres.

Depuis 1946 l'Office a construit plus de 1,100 milles de lignes électriques.

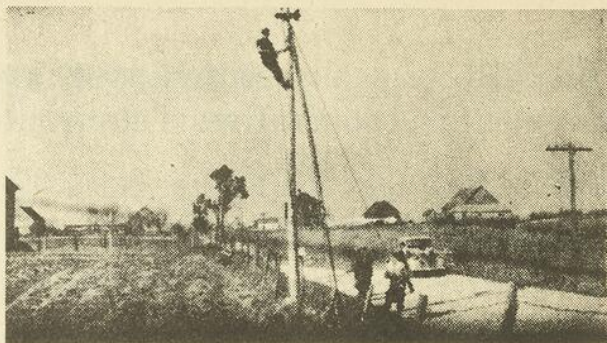
Elles apportent le service électrique à 10,000 cultivateurs.

Cette nouvelle loi du gouvernement de l'Union Nationale a facilité les ententes entre les cultivateurs et les compagnies pour obtenir de celles-ci qu'elles étendent leur réseau rural.

En l'espace de **TROIS** ans les compagnies privées ont bâti plus de 3,000 milles de lignes à la campagne et ont donné le service de l'électricité à 26,000 clients ruraux !

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Duplessis le pourcentage de fermes électrifiées dans le Québec a plus que **DOUBLE.**

**1944 (20%),**  
**1948 (42%)**



Cette politique d'électrification des campagnes entreprise et encouragée par l'UNION NATIONALE,

**AMELIORE LES CONDITIONS DE VIE  
DES FAMILLES RURALES**

**DONNE DES COMMODITES ESSENTIELLES A L'AGRICULTURE**

**FAVORISE LA VENUE DE NOUVELLES  
INDUSTRIES DANS NOS CENTRES  
AGRICOLES**

**REND L'EXISTENCE RURALE  
PLUS ATTRAYANTE**

**GARDE LES JEUNES SUR  
LES TERRES**

Pas de vaines paroles, mais des **ACTES!**

## LA VOIRIE RURALE

Le gouvernement DUPLESSIS a hérité en 1944 d'un réseau routier passablement endommagé par la circulation lourde au cours de la dernière guerre. En dépit de cela il s'est mis résolument à l'oeuvre et a encouragé d'une façon particulière la voirie rurale.

Depuis 4 ans le Ministère de la Colonisation à LUI SEUL A DÉPENSE LA SOMME DE

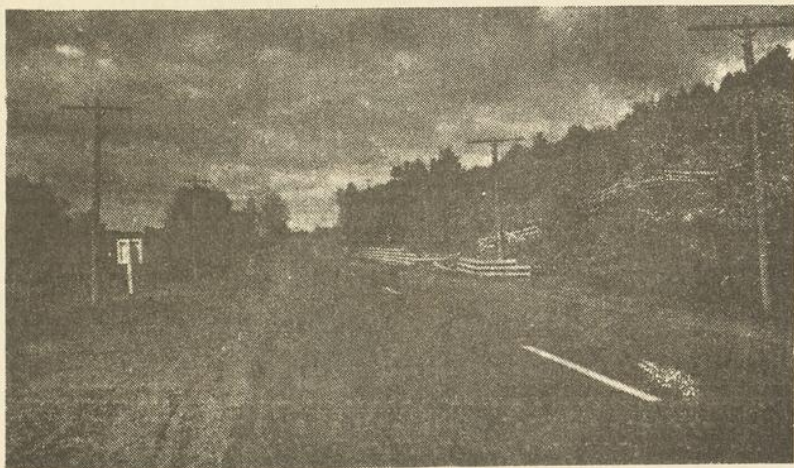
**\$8,633,685.73**

pour :

Construire 452 milles de routes

Améliorer 4,000 milles de routes

Entretenir 8,531 milles de routes



Construire 1,610 ponceaux, 145 ponts

Réparer 465 ponts.

De 1945 à 1947 le Ministère de la Voirie a dépensé pour les chemins dans les régions rurales un montant de plus de **28 MILLIONS** de dollars.

Ces travaux comprennent :

- Les subventions aux municipalités.
- Les petits travaux à 100% ou avec contribution des municipalités.
- Les rechargements de gravier.
- Les revêtements d'asphalte.
- Les améliorations de courbes, de côtes et d'autres endroits dangereux.

Les cultivateurs de la province ont raison d'avoir confiance dans un gouvernement qui travaille sans cesse non seulement à améliorer les conditions de vie sur la ferme, mais aussi à donner à la classe agricole de meilleures routes pour stimuler le commerce des produits entre les diverses régions du Québec.

## ET ENCORE . . .

Les oeuvres du gouvernement de l'Union Nationale en faveur de la population de la campagne ne se terminent pas là. On pourrait écrire plusieurs autres chapitres sur les grandes réalisations du gouvernement Duplessis dans le domaine rural. Et pour ne citer que quelques exemples :

- L'établissement au coût de 1/2 MILLION d'une nouvelle école de médecine vétérinaire à St-Hyacinthe !
- L'aide considérable du Ministère de la Jeunesse par l'octroi de bourses, des cours de coopération, etc . . .
- La stabilisation des petites industries !
- Les substantiels octrois aux caisses populaires et aux autres organisations coopératives !

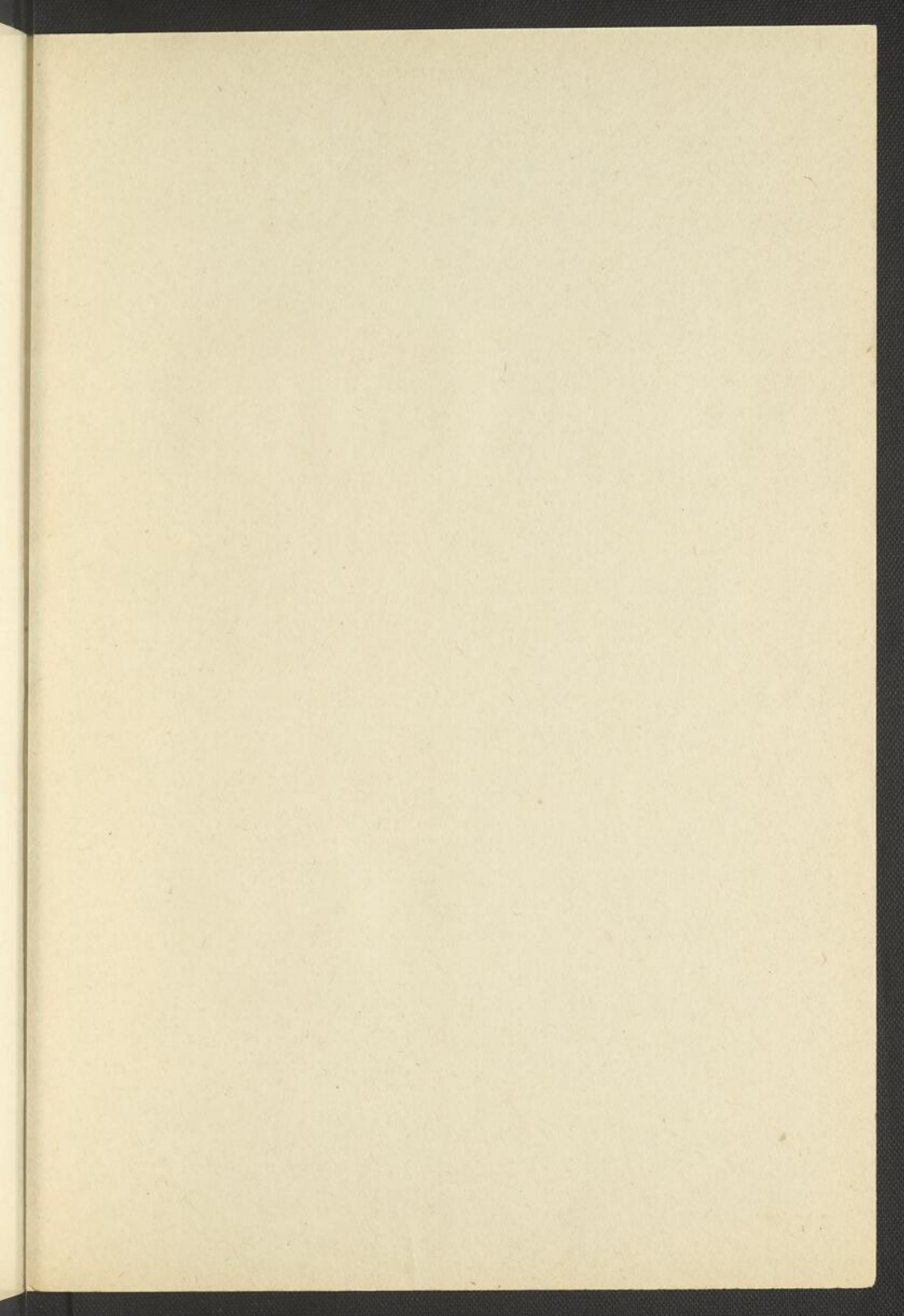
Etc . . . Etc . . .

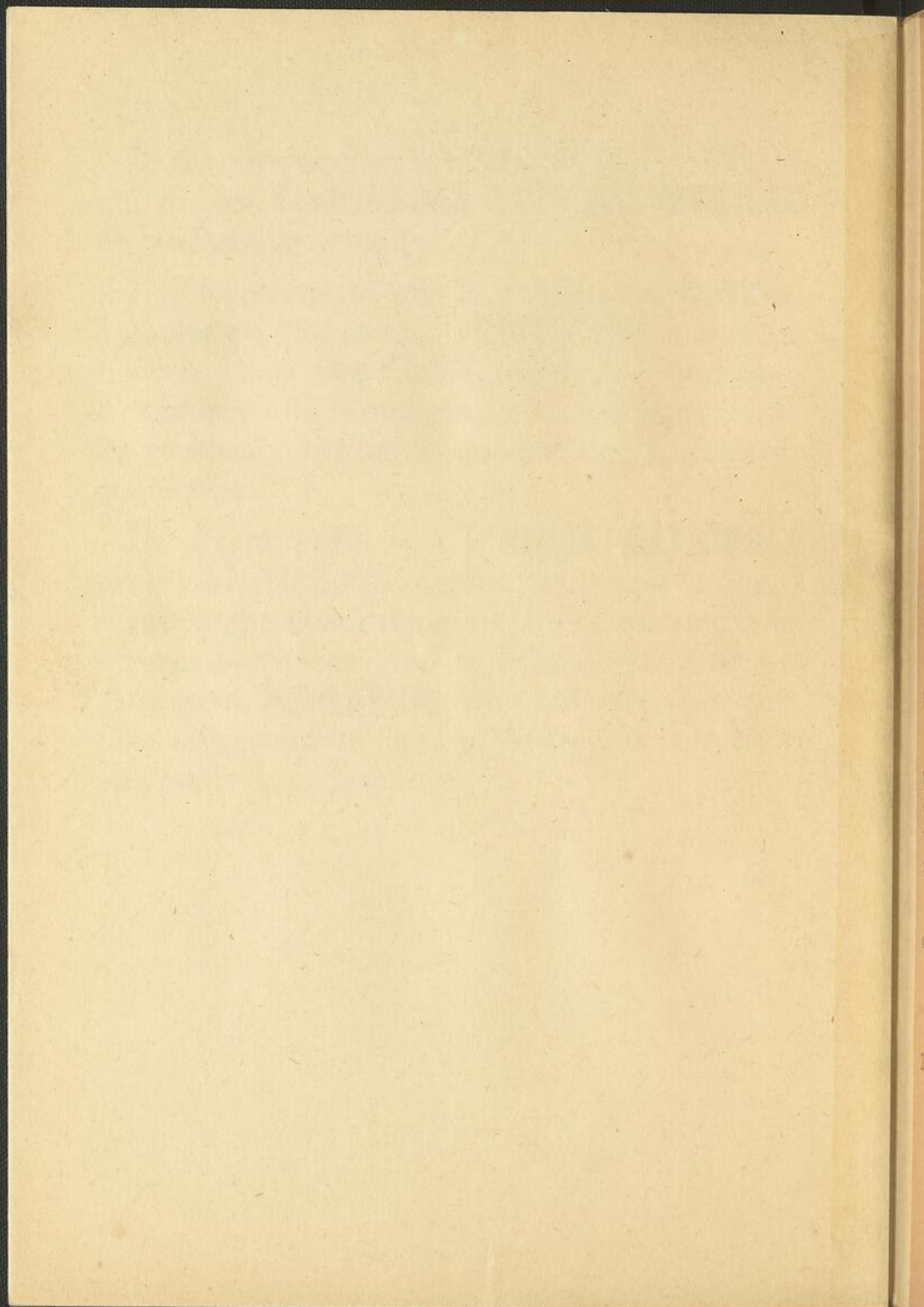
Mais les cultivateurs du Québec n'ont pas besoin de tout un volume de détails pour comprendre l'encouragement et l'attention que le **GOUVERNEMENT DUPLESSIS** apporte à leur cause.

Ils savent que c'est **L'UNION NATIONALE** qui a voté les **GRANDES LOIS SALVATRICES** de la classe agricole !

Ils savent encore que la politique réfléchie et honnête de l'honorable **DUPLESSIS** est orientée sans cesse vers l'amélioration des conditions d'existence à la campagne, la stabilité des familles rurales et le progrès général de l'agriculture québécoise !

Ils savent enfin que **L'UNION NATIONALE** est le véritable gouvernement du peuple et que, si d'autres cherchent dans les taxes de nouvelles sources de revenus pour en faire des cadeaux aux étrangers, **DUPLESSIS**, au contraire, fait profiter les ressources de sa province aux oeuvres et au peuple de sa province !





## **ORDRE EN CONSEIL POUR L'ADOPTION DU DRAPEAU PROVINCIAL.**

**ATTENDU** qu'il n'existe pas, actuellement, de drapeau canadien distinctif ;

**ATTENDU** que les autorités fédérales semblent s'opposer à l'adoption d'un drapeau exclusivement canadien et négligent, en conséquence, de donner à notre pays, le Canada, un drapeau qu'il est en droit d'avoir ;

**ATTENDU** qu'il est juste et convenable que sur les édifices parlementaires de la province de Québec flotte un drapeau qui répond aux traditions, aux droits et aux prérogatives de la province ;

**ATTENDU** qu'au cours de la session de l'an dernier la Législature de Québec, à l'unanimité, s'est prononcée en faveur d'un drapeau propre à la province de Québec et qui lui convient ;

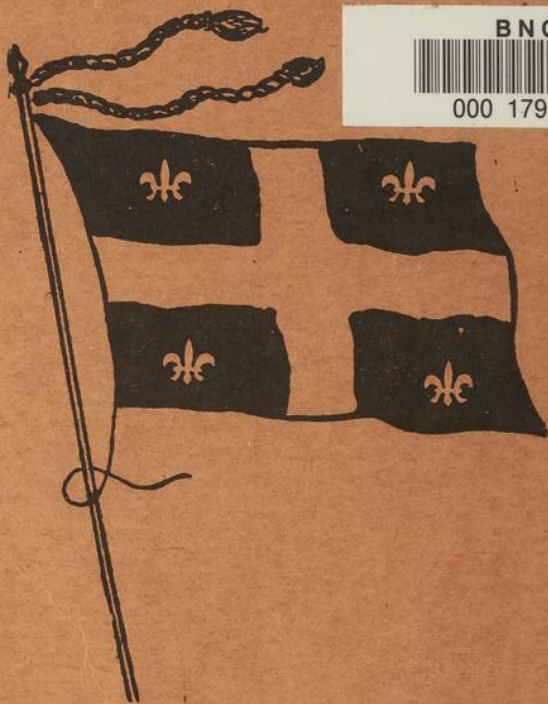
**IL EST ORDONNE**, en conséquence, sur la proposition de l'honorable Ministre de l'Industrie et du Commerce :

**QUE** le drapeau généralement connu sous le nom de drapeau fleurdelisé, c'est-à-dire drapeau à croix blanche sur champ d'azur et avec lis, soit adopté comme drapeau officiel de la province de Québec et arboré sur la tour centrale des édifices parlementaires, à Québec, et cela avec la modification ci-après, savoir :

**QUE** les lis qui figurent sur le drapeau soient placés en position verticale.

21 janvier 1948.

# *Le drapeau du Québec*



BNQ



000 179 084

*que Duplessis  
donne à sa Province*

ORGANISATION DE  
L'UNION NATIONALE